

CHARTRE

La charte de l'association des Aides-Maternelles définit le cadre de ses actions et affirme ses valeurs et son éthique. Les membres de l'association des Aides-Maternelles s'engagent à respecter la mission et les valeurs ci-dessous.

Mission de l'Aide-Maternelle

Une Aide-Maternelle (AIMA) accompagne les familles en période de nécessité, sur demande d'un parent ou sur appel de la sage-femme ou du médecin. L'AIMA travaille principalement aux domiciles des familles ou en maisons de naissance.

L'AIMA travaille de manière indépendante ou collabore avec une sage-femme indépendante (SFI). Elle intervient auprès d'une future mère « hospitalisée à domicile » durant la grossesse ou durant le « congé parental » pour soutenir une jeune mère ou un parent ou durant tout autre moment. Elle épaula les parents dans leurs tâches en fonction de leurs besoins, afin que l'organisation du foyer soit plus facile et plus agréable à gérer.

Elle est amenée à effectuer des gestes essentiels de la vie aussi divers que, par exemple, l'organisation et l'élaboration des repas, l'aide au lever ou au coucher, l'aide à la toilette, l'accompagnement d'enfant à l'extérieur du domicile, le ménage, le repassage, l'entretien du linge ou l'aide aux démarches administratives.

L'AIMA apporte également un soutien moral et représente un lien social et humain pour les personnes qui se trouvent parfois isolées et seules à élever leur(s) enfant(s) ou encore lors d'un deuil ou de l'absence d'un proche-aidant.

L'AIMA travaille sur délégation de la sage-femme lorsqu'il s'agit de soins de base à donner au(x) nouveau(x)-né(s). Elle n'est pas autorisée à prescrire ou à pratiquer des soins médicaux ou alternatifs sur sa propre initiative. Si l'AIMA est diplômée d'une profession médicale, paramédicale ou de thérapeute en médecine complémentaire, elle doit s'en référer à la SFI ou au médecin pour la suite de leur collaboration et redéfinir les responsabilités de chacun.e.

Profil

L'AIMA est une professionnelle à l'écoute des besoins de chaque famille qui la sollicite pour définir une aide spécifique, sans perdre de vue son mandat et la prescription éventuelle de la SFI ou du médecin. Elle respecte les diverses cultures, spiritualités, origines et racines de chaque membre de la famille. Elle est dotée d'une bienveillance autant dans les soins à la personne que dans les soins domestiques. Elle se doit d'être ponctuelle et autonome. Elle justifie d'un diplôme en Économie Familiale et Maternité auprès du CEMEF de Morges ou d'une équivalence. Elle est membre de l'association des Aides-Maternelles.

Les Valeurs & Engagements

- Accompagne les parents avec congruence, dans le respect de la singularité de chacun.e ;
- Collabore avec les prescripteurs (sage-femme, médecin) ;

fs Dms
PK

Association des Aides-Maternelles

- A un devoir de confidentialité vis-à-vis de sa clientèle et le respecte ;
- S'engage à défendre les intérêts de l'association ;
- Contribue à la vie de l'association ;
- Promeut activement la formation d'Aide-Maternelle auprès du grand public.

Lue et approuvée par Nom : Prénom :

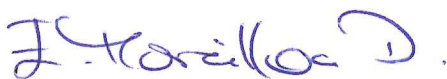
Lieu et date : Signature :

SA Dm:
PK CR

Pour l'acceptation de la charte du 1^{er} juillet 2023

Pour l'association

Présidente



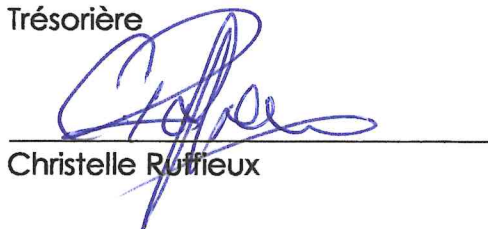
Evelyne Moreillon Delachaux

Vice-présidente et secrétaire



Irène Fischer

Trésorière



Christelle Ruffieux

Membre du comité



Sophie Berchtold Wüthrich